Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212900237-20251218-DEL_18122025_14-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE CARANTEC

REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-huit décembre deux-mil-vingt-cinq, le Conseil Municipal de Carantec s'est réuni à 20h30 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Nicole **SEGALEN-HAMON**, Maire, suivant convocation du 12 décembre 2025.

Date d'affichage de la convocation : 12 décembre 2025

Date d'affichage du compte-rendu : 22 décembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents et représentés : 23

Présents : Nicole **SÉGALEN-HAMON,** Alban **LE ROUX,** Jean-Baptiste **PATAULT,** Marion **PICART**, Caroline **DANIEL**, Alain **DUIGOU**, Catherine **MÉVEL-BOUCHERY,** Philippe **AUZOU**, Laurence **GUÉVEL,** Corinne **GRINCOURT,** Nolwenn **HERVET,** Vanessa **LENOIR,** François **de GOESBRIAND,** Jean-Yves **BRIANT,** Jacques **AUTRET,** Léonie **SIBIRIL,** Yannick **BIHAN,** Yann **HAMON,** Yann **CASTELOOT,** Christophe **REBUFFAUD,** Yannick **LABREUCHE,** Céline **PAUCHET**, Marion **QUERE.**

Avaient donné procuration : NEANT

Secrétaire de séance : Marion **QUERE**

Assistait également : Morgane **SALAUN.**

14. Intracting Rénovation maison du gardien du phare de l'île Louët

Alban **LE ROUX** informe le conseil municipal que le SDEF a contractualisé avec la Caisse des dépôts et consignations un financement pour les programmes de rénovation énergétique par une avance remboursable dénommée *Intracting*.

L'*intracting* est destiné à financer des actions permettant d'améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités. Il s'agit de mettre en place des actions de performance énergétique de façon à réduire la consommation d'énergie. Dans ce cadre, le SDEF souhaite accompagner les collectivités du Finistère en procédant à la rénovation énergétique de leurs bâtiments.

La commune de CARANTEC a exprimé son souhait d'adhérer à ce programme. Il est ainsi proposé d'établir une convention financière. Cette convention financière « convention Intracting pour la rénovation énergétique de bâtiments » a pour objet de fixer les modalités financières de l'avance remboursable « Intracting » entre le SDEF et la commune pour le financement des travaux de rénovation énergétique du Gîte.

Le montant des travaux est estimé à 476 705,00 euros HT. La part des travaux permettant des gains énergétiques et ouvrant droit au financement par une avance remboursable Intracting du même montant s'élève à 29 526,00 €.

Ainsi le SDEF versera à la commune la somme de 29 526,00 € qui lui sera remboursée sur une période de 11 ans avec un taux de 2,24 %, soit un total d'intérêts de 4 114,66 € et selon l'échéancier précisé dans la convention.

Pour un coût total pour la commune (capital et intérêts) de 33 640,66 €.

VU l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU L'avis favorable de la commission « Développement Durable » en date du 22 octobre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est invité, à l'unanimité, décide de :

APPROUVER la convention Intracting pour la rénovation énergétique de bâtiments entre la commune et le SDEF

APPROUVER le plan de financement par un apport du SDEF de 29 526,00 €, avec un taux d'intérêt de 2.24 % et les modalités de remboursement telles que précisées à l'article 6 de la convention

AUTORISER Madame la Maire ou son représentant à signer la convention, tout avenant à intervenir ou tout document afférent à la présente délibération.

Extrait conforme au registre,
La Maire.